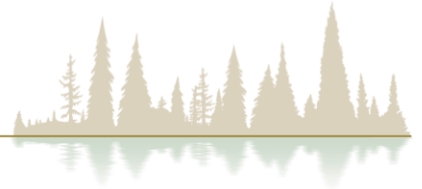




ᐱᐱᐱᐱᐱ
Cree School Board
Commission scolaire crie

203 Main Street, Mistissini, QC G0W 1C0 - Tel.: 418.923.2764



Mistissini, le 10 juin 2022

Monsieur Larry Imbeault, Président
Association des employés du Nord québécois (AENQ)
9405 Sherbrooke Est
Montréal, Québec H1L 6P3

Objet: Sorties annuelles pour des raisons médicales/ Entente pour la durée de la Convention collective du personnel de soutien 2020-2023 (S8)

Monsieur Imbeault,

À la demande d'une personne salariée, la Commission scolaire Crie s'engage à ne pas déclarer parmi les avantages imposables l'une des sorties annuelles prévues à l'article 6-6.00 de la Convention lorsque celle-ci est utilisée uniquement pour des raisons médicales.

La Commission procédera ainsi à la condition que toute l'information et documentation pertinentes justifiant cette demande soient soumises par la personne salariée à la Commission scolaire avant le 31 décembre de l'année visée, le tout sous réserve des lois fiscales applicables.

La Commission scolaire souligne toutefois qu'elle ne sera aucunement responsable de tout dommage ou pénalité encourus par la personne salariée si l'avantage non déclaré était par la suite considéré comme imposable par les autorités fiscales.

Veuillez agréer, Monsieur Imbeault, l'expression de mes salutations les meilleures.

Caroline Mark
Directrice générale



CAROLINE MARK, Director General
Tel.: 418.923.2764 – cmark@cscree.qc.ca

